



MAIRIE - INFOS

*La lettre d'information municipale : 2022/10
Saint Bonnet de Bellac, le 28 janvier 2022*

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Les années passent et se ressemblent selon l'adage populaire.

Cela se révèle, hélas, encore assez vrai en ce début d'année. 2021 s'est terminée avec la COVID -variant delta- et 2022 a commencé avec le COVID -variant omicron.

Cette situation nous conduit à annuler, comme l'an dernier, la cérémonie des vœux qui se tient habituellement le 2^{ème} dimanche de janvier.

Comme l'an dernier, ce Mairie - Infos se substituera à cette rencontre, la convivialité en moins, pour vous apporter des informations sur la vie municipale, les réalisations effectuées ou mises en œuvre en 2021 et les projets pour 2022.

Le passage à l'an nouveau, c'est l'occasion de se souhaiter une bonne et heureuse année.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous renouveler nos vœux de bonheur et de santé.

C'est aussi l'occasion de souhaiter pour notre pays, La France, une société apaisée, unie dans les différentes luttes que nous devons mener contre la pandémie, contre le terrorisme, contre les extrémismes.

Aussi souhaitons à nos armées dont 4 soldats viennent d'être blessés au Mali et un autre tué, le succès des armes.

Souhaitons au personnel hospitalier, engagé dans un autre combat et submergé par le COVID, que la raison revienne à tous les anti-vaccins, afin qu'il retrouve une vie professionnelle plus normale.

2022, c'est aussi l'année de l'élection présidentielle.

Souhaitons que ce soient les projets qui animent le nécessaire débat démocratique et non les polémiques, les outrances ou les querelles de personnes.

Bonne année et bonne lecture

Bien cordialement

Jean-Claude BOULLE

L'année 2021

Elle n'a pas un bon millésime même si elle fut meilleure que 2020.

Le COVID, bien sûr....

Avec ses « vagues » successives qui ont perturbé la vie de chacun, la vie personnelle, la vie scolaire, la vie professionnelle, avec les conséquences psychologiques et économiques que l'on connaît.

Avec aussi, un système hospitalier en surchauffe et un personnel épuisé et, on semble s'y habituer, des dizaines de milliers de morts.....plus de 2 500 morts ces 8 derniers jours ! Majoritairement non vaccinés.

La Mairie a pris sa part dans la lutte contre le COVID, en prenant, pour ses administrés, des rendez-vous groupés pour les 1^{ères} et 2^{èmes} injections au printemps, en faisant la même chose à l'automne et en ouvrant ensuite un centre de vaccination à la salle polyvalente pour le 3^{ème} rappel en début d'année.

Le COVID encore, avec certains de ces anti-vax qui nous montrent le hideux visage de la haine, de la violence et de l'imbécillité, qui menacent nos élus républicains, les députés et sénateurs, et essaient de faire régner la dictature des minorités.

Nos armées engagées dans l'opération Barkane au Mali et dans la région sub-saharienne qui ont encore payé un lourd tribut à la lutte contre le terrorisme islamiste.

58 de nos soldats ont payé de leur vie ce combat pour la défense de nos libertés dont 7 en 2021 et en 2022, le brigadier Alexandre Jardin est tombé au champ d'honneur le 22 de ce mois.

À Saint Bonnet, la vie a été plus calme.

L'école a poursuivi sa mission avec des effectifs en baisse à la rentrée, malheureusement, (voir Mairie - infos du 30 septembre 2021), mais avec le renfort d'un service civique recruté en septembre 2021.

Le Covid a frappé, là aussi, entraînant la fermeture de l'école pendant une semaine, mais sans gravité.

Les employés municipaux ont bien tenu leur place à leur poste.

Les agents techniques ont à nouveau montré leur polyvalence en travaillant à la rénovation du logement de la rue des Tilleuls, qui doit être livré début mars.

Le personnel administratif a démontré sa compétence, notamment en matière budgétaire (voir page 6).

Les projets et les travaux prévus pour 2021 ont pratiquement tous été menés à terme ou engagés sur cet exercice.

*La rénovation de l'église a commencé avec la mise en place du système d'assèchement en septembre dernier.

La signature de la Convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine est intervenue le 12 novembre 2021.



2 possibilités pour faire un don :

- Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation ou à déposer à la mairie.
- En versant directement sur le site de la Fondation.

- * Le déploiement de la fibre est achevé sur 90 % du territoire de la commune. *Pour Les hameaux qui seront reliés au PBO de Peyrat, c'est en cours. Le problème des villages situés auprès de la Nationale (voir Mairie-Infos de décembre) est résolu, les travaux pourront se faire assez vite.*
- * Les travaux d'aménagement de l'épicerie ont été effectués et permis l'ouverture de celle-ci fin février 2021.
- * En matière de voirie, ont été réalisées la pose de trottoirs en bordure de la route nationale (au niveau de l'Etape), le programme de voirie 2021 et l'installation des portiques de sécurité.
- * La transformation d'un local de l'école en sanitaires a commencé en décembre et sera terminé en février 2022.
- * Une partie des travaux du logement de la rue des Tilleuls a été effectuée (isolation, peintures, papier peint, changement des revêtements des sols).
- * Une jeune femme de Saint Bonnet, a été recrutée dans le cadre du service civique, en septembre pour être affectée à l'école en soutien auprès de la directrice.
- * Un visiophone a été installé au portail d'entrée de l'école, apportant confort et sécurité au personnel enseignant.
- * Comme prévu de nouvelles illuminations de Noël ont été installées au village de Bel Air.
- * Différents achats de matériel ont eu lieu : électroménager pour la cantine, outils pour le personnel technique et petit matériel pour l'administration de la mairie.

Les investissements réalisés en 2021 se sont élevés à 66 085,15 €, ils ont concerné :

-L'école (visiophone, aspirateur, lave-linge)	2 478,46 €
-L'église (assèchement des murs et honoraires d'architecte)	17 770,69 €
-Le logement rue des Tilleuls (compteur eau, mobilier cuisine)	5 791,59 €
-Le local épicerie (électricité plomberie, branchement eau)	7 055,00 €
-Les bâtiments (chauffe-eau, extincteurs, urne, sono, protections Covid)	2 787,27 €
-La sécurité (portiques, balise clignotante).	7 795,96 €
-Les illuminations de Noël (Bel Air, sapin lotissement)	1 068,00 €
-La voirie (trottoirs RN, route La Daugerie, centre bourg, reliquats 2020)	21 338,18 €

Les investissements et les projets 2022

L'église

La commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le 13 janvier pour procéder à l'ouverture des plis remis par les entreprises ayant répondu à l'appel à concurrence.

L'estimation établie par l'architecte, Mr Hervé Paugnat, s'est révélée légèrement supérieure puisque le montant des offres retenues s'élève à 242 000 € pour une prévision de 258 986 € qui comprenait une provision de 10 000 € pour les imprévus.

Les entreprises retenues sont :

- Blanchon SA** (Limoges) pour les enduits, la maçonnerie et la menuiserie. Il s'agit d'un spécialiste qui intervient essentiellement sur la rénovation du patrimoine bâti et la restauration de monuments historiques,
- SAS Bouchard** (Blanzac) pour la couverture-zinguerie, celle-ci sera refaite à neuf entièrement,
- Delestre Industrie** (la Séguinière, Maine et Loire) qui a une antenne en Haute Vienne. C'est l'entreprise qui nous avait installé le chauffage de l'église en 2008.
- Aléas**, association d'insertion, pour la dépose et le nettoyage du mobilier culturel.

La Chapelle du Pont Saint Martin

Les travaux de réfection de la couverture seront entamés dès la semaine prochaine, début février.

Le chemin de Grandou

Comme indiqué dans le précédent Mairie-infos, les travaux devraient être effectués au printemps

Les aménagements au stade

La mise en forme du terrain d'entraînement aura lieu vers le mois de mai ainsi que l'engazonnement. Ce terrain sera situé dans le prolongement des vestiaires, là où s'installe généralement la batteuse lors de la fête organisée par le comité des fêtes.

Un auvent va être bâti devant la buvette. La dalle a été coulée, l'ossature et la couverture seront mises en œuvre prochainement.

Création d'un bloc sanitaire classes élémentaires

Cette création ainsi que l'installation d'une VMC ont débuté. Les cloisons ont été posées par les employés municipaux, Ludovic et Rémi. La plomberie est en cours. La VMC sera installée pendant les vacances de février.

Le logement de la rue des Tilleuls



Les fenêtres ont été posées courant janvier. Les papiers peints, la peinture et les revêtements de sol sont en voie d'achèvement. La plomberie est en cours, il reste quelques travaux d'électricité à terminer.

Ce logement pourrait être prêt pour la location en mars, il comporte 5 chambres, 2 salles de bain, 2 WC séparés, une grande cuisine aménagée, un beau séjour, un garage et un jardin. Il est destiné à accueillir une famille avec des enfants.

Le programme de voirie 2022

Réfection de la voie communale N°5 de la Graule à Bellenesse-Haut et du trottoir « élargi » près de l'église.

Achat de divers matériel

Acquisition de 5 capteurs de CO2 pour l'école et la cantine, acquisition d'un micro-ordinateur pour saisir les données du radar pédagogique.

Chemin de la procession

Il est prévu de refaire les Croix qui jalonnaient ce parcours : il s'agit du maintien et de la préservation des traditions populaires et du petit patrimoine, sans que cela ait un caractère religieux.

Chemins de randonnée

Parcours à mettre en place, nettoyage des chemins en soutien du comité des fêtes.

Sécurité

Étude, en liaison avec la gendarmerie, de l'installation éventuelle d'un système de vidéo-protection dans le bourg.

Divers

Étude en liaison avec le SEHV (syndicat d'électrification de la Haute-Vienne) concernant l'amélioration de l'isolation des bâtiments scolaires.

Acquisition d'une licence IV

Acquisition d'un terrain pour une éventuelle extension du cimetière.

Renouvellement du contrat de service civique.

Erratum Mairie-infos du 28 décembre 2021

Le débat mobile organisé à Saint Bonnet dans le cadre de la concertation publique sur le projet d'autoroute A147 aura lieu le mercredi 2 février 2022 au restaurant des routiers de 12 à 15 heures.

Ce débat consiste en des discussions pour recueillir l'avis et le ressenti de la population et des usagers de la route quant à ce projet d'autoroute.

Collecte des encombrants année 2022

Mardi 01 février / Mardi 14 juin / Mardi 27 septembre / Jeudi 22 décembre

Se faire inscrire, au moins 8 jours avant la collecte, en téléphonant à la mairie au 05.55.60.02.03.

Rappel : les containers ordures ménagères sont destinés à recevoir exclusivement des déchets ménagers.

Les autres déchets sont à déposer respectivement et selon leur nature, aux Eco-Points, à la déchetterie ou au passage de la collecte des encombrants.

Inscriptions sur les listes électorales

Depuis 2019, les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire tout au long de l'année. Toutefois, lorsqu'il y a des élections, celles-ci ne sont prises en compte que jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin pour les inscriptions en mairie, soit le 4 mars pour l'élection présidentielle qui aura lieu le 10 avril.

Les inscriptions en ligne, sur internet, ne seront prises que jusqu'au 2 mars.

Cartes de pêche

Elles seront à retirer au restaurant « La Gartempe » à La Croix sur Gartempe.

Qualité des comptes de la commune

La Direction des finances publiques évalue chaque année la qualité comptable des comptes des collectivités locales.

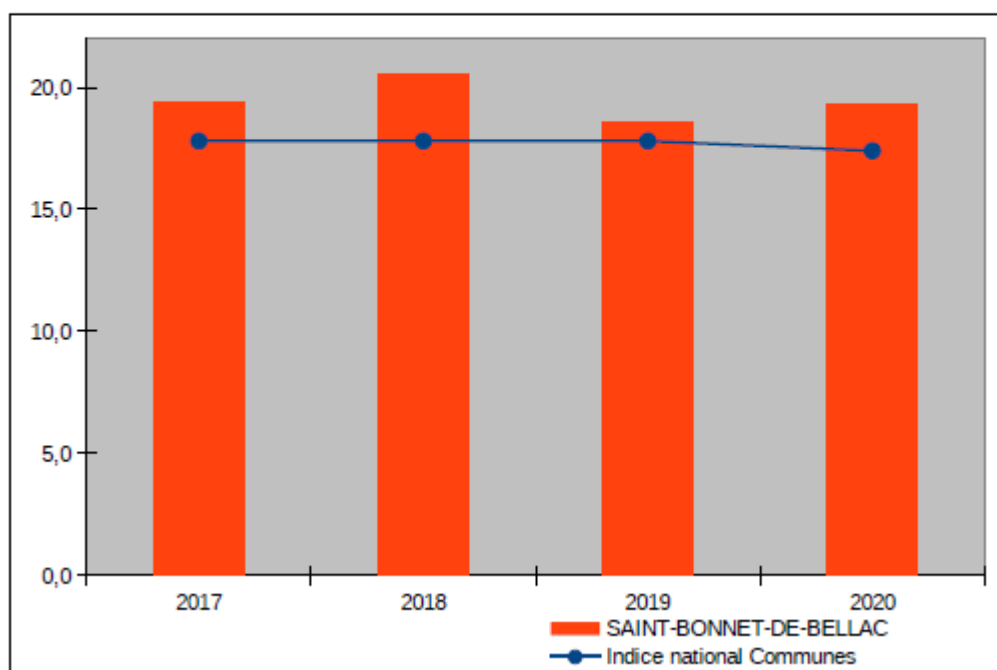
Nous avons reçu récemment le résultat de l'analyse de l'indice de qualité des comptes de la commune de Saint Bonnet pour 2020. Celui-ci fait apparaître une note de 19,3 sur 20.

Le graphique suivant qui nous a été fourni par la DGFIP montre que notre commune se situe au-dessus de la moyenne nationale.

I. L'évolution de l'indice qualité comptable depuis 2017

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indice de qualité comptable de votre collectivité comparé à l'indice observé pour l'ensemble des collectivités de même nature (Commune ou GFP) au niveau national. L'indice est présenté sous la forme d'une note sur 20.

Evolution de l'indice de qualité comptable sur la période 2017-2020



Bravo à Florence et à Sandrine !

Gravir pour guérir

Notre collègue, Béatrice Jaussoin, a participé courant janvier à un acte de solidarité dans le cadre de la lutte contre la Mucoviscidose, avec un groupe de Bellac et la participation de 2 champions, le navigateur Maxime Sorel et Manon Hostens, championne du monde de kayak.

Ils ont gravi le Kilimandjaro (5895 m) pour cette noble cause, Béatrice nous racontera cela dans le prochain Mairie-Infos.

Changement d'ATSEM à l'école

Anaïs Baude, recrutée au 1er septembre dernier a présenté sa démission ayant trouvé un travail plus proche de son domicile (Compreignac).

Sophie Paillet la remplacera dès le 1^{er} février.

Parc éolien des Landes

Janvier 2022

La société BayWa r.e. adresse ses meilleurs vœux aux habitants de Saint-Bonnet-de-Bellac. En cette nouvelle année, voici quelques informations sur ce parc éolien situé sur les communes de Saint Bonnet-de-Bellac et Saint-Martial-sur-Isop, en fonctionnement depuis septembre 2020.



Production en électricité

Sur l'année 2021, les six éoliennes qui composent le parc des Landes, ont produit environ 48 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 18 600 personnes (chauffage et eau chaude sanitaire inclus).



6 éoliennes



18 600 personnes



48 GWh

alimentées en électricité

Facteur de charge moyen de 30%

Les éoliennes tournent en général entre 75% et 95% du temps mais pas toujours à pleine puissance. Le facteur de charge est le pourcentage de temps durant lequel les éoliennes tournent à pleine puissance sur une année. En 2021, le facteur de charge moyen du parc éolien des Landes était de 30%, soit supérieur à la moyenne française de 25%. Leur production d'électricité était donc efficace et plus régulière que la moyenne française, ce qui facilite l'intégration de l'électricité sur le réseau. Ce progrès est une conséquence d'un pilotage optimal par l'équipe d'exploitation ainsi que des évolutions technologiques des nouvelles éoliennes.

Retombées fiscales

Depuis sa mise en service en septembre 2020, le parc éolien a permis le versement de près de 430 500 euros en retombées fiscales pour le territoire (région, département, Communauté de communes Haut Limousin en Marche, et communes de Saint-Bonnet-de-Bellac et Saint-Martial-sur-Isop réunis).



430 500 euros
de retombées fiscales

Remise en état du chemin d'accès

BayWa r.e. a le plaisir d'annoncer la reprise des travaux de voiries pour le chemin d'accès au parc, qui a fait l'objet d'expertises depuis 2020. Ces travaux auront lieu dans les prochains mois lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Suivi environnemental

Depuis sa mise en service, le parc éolien fait l'objet d'un suivi environnemental comme le demande la réglementation. ENCIS Environnement, le bureau d'étude indépendant chargé de ce suivi, conclut que le parc éolien n'induit pas d'impact significatif sur la faune, essentiellement les oiseaux et les chauves-souris. Par conséquent, les mesures mises en place semblent bien adaptées. La 3ème année de suivi environnemental est en cours et se terminera fin 2022. Le résultat de ces suivis est partagé avec les services de l'Etat selon la réglementation en vigueur.

Visite du parc éolien avec des lycéens

Le 3 décembre 2021, une quinzaine d'élèves de terminale du lycée Raoul Dautry (Limoges) ont visité le parc éolien. Dans le cadre de leur BAC Pro en Maintenance des Équipements Industriels, ils ont pour projet d'étude de réaliser une éolienne miniature pouvant charger un téléphone portable. Ils ont souhaité s'inspirer des éoliennes du parc des Landes, qui mesurent 200m en bout de pale. Ces élèves pourraient gonfler les rangs de la filière éolienne française qui compte environ 22 600 personnes et dont les recrutements ne cessent de croître.



En tant que gestionnaire du parc éolien, BayWa r.e. procède régulièrement à des opérations de maintenance et veille à son bon fonctionnement afin de tirer le meilleur profit de la force du vent. Les équipes sont à votre disposition dans les cas où vous auriez des informations à faire remonter (constats visuels ou sonores anormaux sur site, demandes particulières...) sur le parc éolien.

Ingénieur d'exploitation :

M. DEGUIL Quentin, 02 72 24 15 48

remarque@baywa-re.fr

Salle de contrôle en cas d'urgence : 01 79 72 82 11 (Un interlocuteur parlant français n'est pas assuré).

